



27 mars 2017

### *Communiqué de presse*

## **OUVERTURE DES INSCRIPTIONS AU CONCOURS PRAIRIES FLEURIES 2017**

### **SUR LE PLATEAU VOLCANIQUE DE L'AUBRAC**

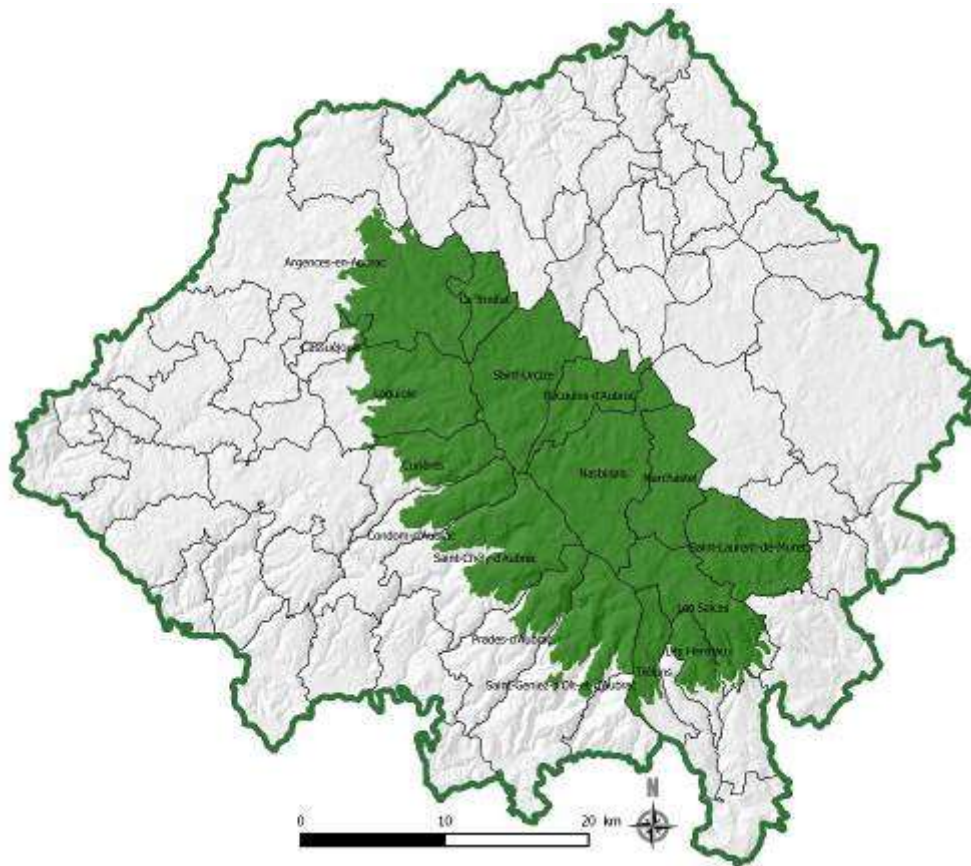


Le concours des Prairies Fleuries, créé en 2010 à l'initiative des Parcs Naturels Régionaux, est reconnu concours général agricole depuis 2014. Il vise à valoriser les prairies ayant le meilleur équilibre agri-écologique : une façon de confirmer que les prairies riches en espèces présentent des bénéfices tant agricoles (quantité et qualité du fourrage, caractéristiques gustatives et nutritionnelles des produits) qu'environnementaux (qualité du paysage, pollinisation, etc.).

Cette année, le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Aubrac, le COPAGE et le service Natura 2000 de la Communauté de commune des Hautes Terres de l'Aubrac se sont associés pour organiser ensemble une première édition de ce concours sur l'Aubrac. Ainsi, les agriculteurs volontaires pourront présenter à ce concours une prairie naturelle de fauche située à plus de 1000 mètres d'altitude, sur laquelle leur production fourragère et la qualité du foin récolté sont associés à une forte diversité floristique, et contribuent également à de nombreux services environnementaux bénéfiques pour le territoire : paysager, stockage du carbone, abri et alimentation de la faune sauvage, touristique, qualité de l'eau, etc.

En 2017 sur l'Aubrac, les prairies de fauche au sol frais à sec sont retenues pour le concours. Pour être éligibles, elles devront se situer sur l'une des communes du plateau de l'Aubrac située au-dessus de 1 000 m d'altitude (cf. carte ci-dessous).

Pour participer, les agriculteurs volontaires peuvent d'ores et déjà contacter l'un des organisateurs qui leur transmettra un formulaire d'inscription rapide à remplir (localisation et principales caractéristiques de la parcelle, etc.). **Les inscriptions sont ouvertes du 27 mars au 30 avril 2017.**



Après inscription et validation des parcelles pour le concours, un jury composé de quatre membres visitera chacune des parcelles. Sur la base de ses observations et des échanges avec l’exploitant, une note sera attribuée selon des critères définis au niveau national et tenant compte de l’agronomie, de la place de la parcelle dans le système de production et de ses qualités écologiques. Le jury est ainsi composé de trois experts – agronomie, botanique, faune sauvage - et d’un président qui supervise leurs débats. Le concours aura lieu pendant la **1<sup>ère</sup> quinzaine de juin** : bien entendu, les dates seront choisies en fonction de la météo et de l’avancement de la végétation, de manière à ne pas mettre en difficulté les récoltes sur les parcelles inscrites au concours.

En participant, l’éleveur s’engage à être présent lors du passage du jury et lors de la remise des prix du concours local. Celle-ci aura lieu **le 21 septembre 2017 à Nasbinals** à l’occasion de la 1<sup>ère</sup> soirée de projection du festival Phot’Aubrac. Le vainqueur du concours local pourra participer au concours national, dont la remise des prix se déroule chaque année à Paris, lors du Salon de l’Agriculture.

Pour tout renseignement, n’hésitez pas à contacter les organisateurs :

- Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l’Aubrac : Etienne HERAULT (e.herault@projet-pnr-aubrac.fr, 09 62 11 55 86)
- COPAGE : Anne COLIN (anne.colin@lozere.chambagri.fr, 04 66 65 62 00)
- Communauté de communes des Hautes Terres de l’Aubrac : Gilles TRAUCHESSEC (comcomaubraclozere@live.fr, 07 87 60 49 31)

